



COMMUNE DE CLARET

# MAIRIE DE CLARET

## COMMUNIQUÉ SPECIAL DECONFINEMENT

vendredi 15 mai 2020

### LES ECOLES

Dans la continuité de l'accueil des enfants de personnels soignants, la commune, en lien avec l'équipe enseignante et conformément au protocole sanitaire de l'Education Nationale, a tout mis en œuvre pour que la "rentrée" du 11 mai puisse avoir lieu dans les conditions propres à la situation actuelle de crise sanitaire.

Les enfants ont été accueillis dès le mardi 12 mai. Trois classes ont réouvert à l'école maternelle et trois classes à l'école élémentaire. Les priorités d'accueil des enfants ont été décidées par les équipes enseignantes conformément aux prescriptions de l'Education Nationale. Pour toutes questions relatives à ce sujet ou sur le suivi pédagogique à distance vous pouvez prendre contact avec l'école.

Pour les deux premières semaines, seul le service périscolaire de garderie du matin et du soir est opérationnel. Concernant la cantine, l'incertitude des effectifs et les délais de commande des repas ne nous permettent pas de proposer le service habituel : Les parents doivent donc fournir le repas aux enfants jusqu'au mardi 19 mai inclus. A compter du lundi 25 mai le service de restauration scolaire sera opérationnel **sur inscription avant le 19 mai** à l'adresse suivante : **[alae.claret2@gmail.com](mailto:alae.claret2@gmail.com)**

De nouvelles mesures et de nouvelles dispositions ont été prises pour que les gestes barrières, les règles de distanciation et les protocoles de désinfection puissent être appliqués dans les locaux et environnements fréquentés par les enfants :

- Distribution de masques aux enfants avant le 11 mai
- Distribution de masques et de visières pour le personnel et les enseignants
- Distribution de solution hydroalcoolique dans les classes et les locaux
- Distribution de lingettes désinfectantes dans les classes pour le matériel pédagogique
- Mise en place de protocoles sanitaires propres aux services périscolaires (lavage des mains, réaménagement des salles, règles de circulation dans les locaux...)
- Acquisition de produit nettoyant virucide et de matériel de nettoyage spécifique
- Augmentation de la fréquence de nettoyage (ménage midi et soir)
- Mise en place d'un balisage dans la rue des écoles pour éviter au maximum la promiscuité des familles
- Mobilisation de tout le personnel disponible pour organiser au mieux ce retour à l'école

Cette nouvelle organisation dépend du nombre d'enfants accueillis, du nombre d'enseignants présents, du nombre d'agents communaux disponibles et des directives de l'Education Nationale. Ces mesures sont donc susceptibles d'évoluer au cours des semaines à venir.

***Soyez assurés que la commune se mobilise pour assurer aux enfants un retour à l'école dans des conditions sanitaires optimales et dans un climat que nous souhaitons le plus rassurant possible au regard de la période que nous connaissons.***

## **DISTRIBUTION DE MASQUES**

Dans un précédent communiqué nous vous informions de la distribution prochaine de masques à l'ensemble de la population. Cette commande a été passée au Conseil départemental via la Communauté de communes du Grand Pic St Loup et leur distribution devrait intervenir fin mai début juin directement dans les boîtes à lettres.

Parallèlement à ce dispositif, la commune a souhaité équiper chaque enfant de la grande section de maternelle au CM2 de deux masques alternatifs adaptés à leur âge pour la rentrée du 12 mai.

Ces masques, réalisés par les couturières de Claret, ont été distribués le 7 mai dans les boîtes à lettres. Il n'y a aucune obligation d'utilisation et leur usage à l'école est laissé à la discrétion des parents.

## **LE MARCHÉ DU SAMEDI MATIN**

Le marché reprend samedi 16 mai aux horaires et lieu habituels. Les règles de distanciation devront être respectées. la commune fournit aux exposants des visières offertes par l'Atelier de Claret. Pour les règlements par chèque, pensez à prendre votre stylo !

## **BIBLIOTHEQUE**

La réglementation relative à l'ouverture des bibliothèques préconise des règles strictes de distanciation entre les personnes et de mise en quarantaine des livres prêtés. La surface et l'agencement de la bibliothèque ne permettent pas de mettre en place ces mesures.

Aussi, dans le souci de préserver les adhérents et les bénévoles, la bibliothèque restera fermée jusqu'à nouvel ordre.

## **VIE ASSOCIATIVE**

La direction départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie (DRJSCS) nous a informés que la reprise des activités associatives dans des locaux communaux, des activités sportives ( contact, combat ...) y compris en plein air n'était toujours pas autorisée.

Dans l'attente d'un courrier que la DRJSCS va adresser aux associations, nous vous informons que des mesures et des aides exceptionnelles ont été mises en place pour les structures associatives. (<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique623>)

\*\*\*\*\*